

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 05084

Numéro SIREN : 424 951 820

Nom ou dénomination : 2 B

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 40272

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS 2B

7 rue Paul Bert

92140 CLAMART

NAF : 7112B-

Siret : 42495182000028


SOMMAIRE

Rapport d'Expert Comptable	3
Comptes annuels	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Notes complémentaires	8
Détails des comptes	9
Détail du Bilan	10
Détail du compte de résultat	14
Analyse financière	16
Soldes intermédiaires de gestion	17
Détail des Soldes Intermédiaires de Gestion	18
Etats de gestion	20
Etats fiscaux	21
2050 – Bilan Actif	22
2051 – Bilan Passif avant répartition	23
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	24
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	25
2054 – Immobilisations	26
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	27
2055 – Amortissements	28
2056 – Provisions inscrites au bilan	29
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	30
2058A – Détermination du résultat fiscal	31
2058B – Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	32
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	33
2059A – Détermination des plus ou moins values	34
2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	35
2059C – Suivi des moins-values à long terme	36
2059D – Affectation des plus values à long terme	37
2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	38
2059F – Composition du capital social	39

 **SOMMAIRE**

2059G – Filiales et participations	40
Déclaration fiscale	41
2065 – Impôt sur les sociétés	42
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	43

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS 2B

Pour l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 56 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	707 041,89
<i>Chiffre d'affaires</i>	665 431,36
Résultat net comptable (Bénéfice)	234 900,90

Fait à PARIS

Le 07 mars 2018

GRANGE PIERRE

Expert-comptable

Signature

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	1 897	1 897		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	27 234	21 585	5 648	9 707
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	5 500		5 500	5 530
ACTIF IMMOBILISE	34 630	23 482	11 148	15 237
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	97 012		97 012	245 551
<i>Fournisseurs débiteurs</i>				
<i>Personnel</i>				
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 867		1 867	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	3 382		3 382	25 023
<i>Autres créances</i>				
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	23 958		23 958	23 958
<i>Disponibilités</i>	557 655		557 655	321 787
<i>Charges constatées d'avance</i>	12 021		12 021	14 707
ACTIF CIRCULANT	695 894		695 894	631 025
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	730 524	23 482	707 042	646 262

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	8 000	8 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	800	800
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	426 616	201 712
Résultat de l'exercice	234 901	224 903
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	670 317	435 416
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 155	152 000
<i>Personnel</i>	3 068	744
<i>Organismes sociaux</i>	12 844	8 311
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		9 033
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	16 170	40 485
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	489	274
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 571	58 847
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
DETTES	36 725	210 847
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	707 042	646 262

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue</i>	665 431	552 779	112 652	20,38
<i>Production stockée</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Autres produits</i>	1	1		27,03
Total	665 433	552 780	112 653	20,38
Charges d'exploitation				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock (m/ses)</i>				
<i>Achats de m.p & aut.approv.</i>	83	1 323	-1 240	-93,73
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats & charges externes</i>	269 409	189 238	80 171	42,36
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	2 547	2 252	295	13,11
<i>Salaires et Traitements</i>	35 528	20 103	15 425	76,73
<i>Charges sociales</i>	14 346	8 275	6 071	73,36
<i>Amortissements et provisions</i>	5 246	7 556	-2 310	-30,57
<i>Autres charges</i>	10	9	1	14,32
Total	327 170	228 757	98 413	43,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	338 263	324 024	14 239	4,39
<i>Produits financiers</i>	511	854	-343	-40,14
<i>Charges financières</i>				
RESULTAT FINANCIER	511	854	-343	-40,14
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	338 774	324 877	13 897	4,28
<i>Produits exceptionnels</i>	115	2 023	-1 908	-94,32
<i>Charges exceptionnelles</i>				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115	2 023	-1 908	-94,32
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	103 988	101 997	1 991	1,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 901	224 903	9 998	4,45

 **Notes complémentaires****Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Détails des comptes

Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
215400 – Matériel industriel	1 896,80		1 896,80	1 896,80
281540 – Amort. des materiel–outil–agenc.		1 896,80	-1 896,80	-1 896,80
Installations techniques, matériel et outillage	1 896,80	1 896,80		
218100 – Instal.gales, agenc, aménagt.div.				4 358,85
218300 – Matériel de bureau et informatique	27 233,51		27 233,51	26 046,00
281810 – Amortis. instal. gales, agenc. div				-4 358,85
281830 – Amortis. matér.bureau et informat.		21 585,42	-21 585,42	-16 339,39
Autres immobilisations corporelles	27 233,51	21 585,42	5 648,09	9 706,61
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
275000 – Dépôts et cautionnements	5 500,02		5 500,02	5 530,16
Autres immobilisations financières	5 500,02		5 500,02	5 530,16
ACTIF IMMOBILISE	34 630,33	23 482,22	11 148,11	15 236,77
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances				
411000 – Clients	97 011,69		97 011,69	245 550,94
Clients et comptes rattachés	97 011,69		97 011,69	245 550,94
<i>Fournisseurs débiteurs</i>				
<i>Personnel</i>				
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	1 866,57		1 866,57	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 866,57		1 866,57	
445600 – TVA déductibles	24,31		24,31	
445670 – Crédit de TVA à reporter	3 317,00		3 317,00	
445860 – TVA sur factures non parvenues	41,08		41,08	25 023,02
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 382,39		3 382,39	25 023,02
<i>Autres créances</i>				
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
508000 – Autres valeurs mobilières	21 157,58		21 157,58	21 157,58
508100 – Autres valeurs mobilières	2 800,00		2 800,00	2 800,00
Valeurs mobilières de placement	23 957,58		23 957,58	23 957,58
512110 – Caisse d'épargne	27 034,56		27 034,56	6 628,58
512111 – Cpte excédent professionnel	530 620,09		530 620,09	315 158,12


Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<i>Disponibilités</i>	557 654,65		557 654,65	321 786,70
<i>486000 – Charges constatées d'avance</i>	12 020,90		12 020,90	14 707,15
<i>Charges constatées d'avance</i>	12 020,90		12 020,90	14 707,15
ACTIF CIRCULANT	695 893,78		695 893,78	631 025,39
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	730 524,11	23 482,22	707 041,89	646 262,16

Détail du Bilan


	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	8 000,00	8 000,00
Capital social ou individuel	8 000,00	8 000,00
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
106110 – Réserve légale proprement dite	800,05	800,05
Réserve légale	800,05	800,05
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
110000 – Report à nouveau (solde créditeur)	426 615,57	201 712,37
Report à nouveau	426 615,57	201 712,37
Résultat de l'exercice	234 900,90	224 903,20
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	670 316,52	435 415,62
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
401000 – Fournisseurs	154,85	
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	4 000,00	152 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 154,85	152 000,00
421000 – Personnel – rémunérations dues	2 516,55	
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	551,18	743,71
<i>Personnel</i>	3 067,73	743,71
431000 – Sécurité sociale	7 764,00	5 079,00
437010 – Retraite Arrco	4 606,51	2 771,00
437040 – Prévoyance	252,16	158,00
438210 – Prov. C.S. & fis. s/Congés à payer	221,08	302,69
<i>Organismes sociaux</i>	12 843,75	8 310,69
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices		9 033,00
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		9 033,00
445510 – TVA à décaisser		6 867,00
445600 – TVA déductibles		42,00
445710 – TVA collectée 20%	16 169,56	33 576,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	16 169,56	40 485,00
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
448632 – Taxe d'apprentissage CAP	243,00	136,00
448633 – Formation continue CAP	246,48	138,14
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	489,48	274,14

Détail du Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 570,52	58 846,54
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
DETTES	36 725,37	210 846,54
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	707 041,89	646 262,16

Détail du compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
706032 – Prestations 20%	634 962,79	474 637,09	160 325,70	33,78
706040 – Prestations de services dom	3 800,00	4 000,00	-200,00	-5,00
706900 – Prestations de services (export)	26 668,57		26 668,57	
706910 – Prestations services intracom		74 141,92	-74 141,92	-100,00
Production vendue	665 431,36	552 779,01	112 652,35	20,38
758000 – Produits divers gestion courante	1,41	1,11	0,30	27,03
Autres produits	1,41	1,11	0,30	27,03
Total	665 432,77	552 780,12	112 652,65	20,38
Charges d'exploitation				
601100 – Achats matières (ou groupe) A	82,90	1 323,00	-1 240,10	-93,73
Achats de m.p & aut.approv.	82,90	1 323,00	-1 240,10	-93,73
606300 – Achats de petit équipement	689,42		689,42	
606400 – Achats fournitures administratives	6 248,91	1 751,33	4 497,58	256,81
611000 – Sous-traitance générale	150 000,00	125 000,00	25 000,00	20,00
613200 – Locations immobilières	12 063,16	12 102,28	-39,12	-0,32
614000 – Charges locatives & copropriété	326,00	353,00	-27,00	-7,65
615600 – Maintenance	762,30		762,30	
616000 – Assurances diverses	27 156,56	24 411,01	2 745,55	11,25
621100 – Personnel intérimaire	32 501,50		32 501,50	
622600 – Honoraires	13 710,95	10 216,00	3 494,95	34,21
622700 – Frais d'actes et contentieux	79,56	3,09	76,47	NS
623100 – Annonces et insertions	92,00		92,00	
625110 – Frais de déplacement Patrice	11 152,46	4 984,90	6 167,56	123,72
625111 – Frais de déplacement Alain	10 067,25	6 858,72	3 208,53	46,78
625600 – Missions	1 266,96	1 511,48	-244,52	-16,18
626000 – Frais telecommunications	2 313,12	1 586,56	726,56	45,79
627800 – Prestations de services bancaires	388,76	452,99	-64,23	-14,18
628100 – Cotisations	590,00	7,00	583,00	NS
Autres achats & charges externes	269 408,91	189 238,36	80 170,55	42,36
633300 – Formation continue (organisme)	205,40	115,12	90,28	78,42
633500 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	243,00	136,00	107,00	78,68
635130 – Cfe	1 838,00	1 738,00	100,00	5,75
635131 – Cvae	261,00	263,00	-2,00	-0,76
Impôts, taxes et vers. assim.	2 547,40	2 252,12	295,28	13,11
641100 – Salaires appointements	35 720,88	20 020,88	15 700,00	78,42
641200 – Congés payés	-192,53	82,51	-275,04	-333,34
Salaires et Traitements	35 528,35	20 103,39	15 424,96	76,73
645100 – Cotisations à l'URSSAF	9 327,81	5 397,02	3 930,79	72,83
645200 – Prevoyance	427,88	242,38	185,50	76,53
645301 – Retraite Arrco	382,03	251,45	130,58	51,93
645303 – Retraite Agirc	4 189,08	2 258,55	1 930,53	85,48
645510 – Charges sociales sur congés à payer	-81,61	35,96	-117,57	-326,95
647500 – Médecine du travail et pharmacie	101,00	90,00	11,00	12,22
Charges sociales	14 346,19	8 275,36	6 070,83	73,36
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 246,03	7 555,56	-2 309,53	-30,57
Amortissements et provisions	5 246,03	7 555,56	-2 309,53	-30,57
658000 – Charges diverses gestion courante	10,06	8,80	1,26	14,32
Autres charges	10,06	8,80	1,26	14,32


Détail du compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	327 169,84	228 756,59	98 413,25	43,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	338 262,93	324 023,53	14 239,40	4,39
<i>768000 – Autres produits financiers</i>	<i>510,97</i>	<i>853,67</i>	<i>-342,70</i>	<i>-40,14</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>510,97</i>	<i>853,67</i>	<i>-342,70</i>	<i>-40,14</i>
RESULTAT FINANCIER	510,97	853,67	-342,70	-40,14
RESULTAT COURANT	338 773,90	324 877,20	13 896,70	4,28
<i>771000 – Produits except. s/opér. gestion</i>	<i>115,00</i>	<i>2 023,00</i>	<i>-1 908,00</i>	<i>-94,32</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>115,00</i>	<i>2 023,00</i>	<i>-1 908,00</i>	<i>-94,32</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115,00	2 023,00	-1 908,00	-94,32
<i>695000 – Impôts sur les bénéfices</i>	<i>103 988,00</i>	<i>101 997,00</i>	<i>1 991,00</i>	<i>1,95</i>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>103 988,00</i>	<i>101 997,00</i>	<i>1 991,00</i>	<i>1,95</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 900,90	224 903,20	9 997,70	4,45

Analyse financière

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
<i>Production vendue</i>	665 431	100,00	552 779	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	665 431	100,00	552 779	100,00
<i>Cie de matières et sous-traitance</i>	83	0,01	1 323	0,24
MARGE DE PRODUCTION	665 348	99,99	551 456	99,76
PROD TOT + VENTES MARCHANDISES	665 431	100,00	552 779	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	665 348	99,99	551 456	99,76
<i>Autres achats et charges externes</i>	269 409	40,49	189 238	34,23
VALEUR AJOUTEE	395 940	59,50	362 218	65,53
<i>Impôts, taxes et verst assimilés</i>	2 547	0,38	2 252	0,41
<i>Charges de personnel</i>	49 875	7,50	28 379	5,13
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	343 518	51,62	331 587	59,99
<i>Autres produits</i>	1		1	
<i>Dot. amortissements et provisions</i>	5 246	0,79	7 556	1,37
<i>Autres charges</i>	10		9	
RESULTAT D'EXPLOITATION	338 263	50,83	324 024	58,62
<i>Produits financiers</i>	511	0,08	854	0,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	338 774	50,91	324 877	58,77
<i>Produits exceptionnels</i>	115	0,02	2 023	0,37
Résultat exceptionnel	115	0,02	2 023	0,37
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	103 988	15,63	101 997	18,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 901	35,30	224 903	40,69

Détail des Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
706032 – Prestations 20%	634 963	95,42	474 637	85,86
706040 – Prestations de services dom	3 800	0,57	4 000	0,72
706900 – Prestations de services (export)	26 669	4,01		
706910 – Prestations services intracom			74 142	13,41
Production vendue	665 431	100,00	552 779	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	665 431	100,00	552 779	100,00
601100 – Achats matières (ou groupe) A	83	0,01	1 323	0,24
Cie de matières et sous-traitance	83	0,01	1 323	0,24
MARGE DE PRODUCTION	665 348	99,99	551 456	99,76
PROD TOT + VENTES MARCHANDISES	665 431	100,00	552 779	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	665 348	99,99	551 456	99,76
606300 – Achats de petit équipement	689	0,10		
606400 – Achats fournitures administratives	6 249	0,94	1 751	0,32
611000 – Sous-traitance générale	150 000	22,54	125 000	22,61
613200 – Locations immobilières	12 063	1,81	12 102	2,19
614000 – Charges locatives & copropriété	326	0,05	353	0,06
615600 – Maintenance	762	0,11		
616000 – Assurances diverses	27 157	4,08	24 411	4,42
621100 – Personnel intérimaire	32 502	4,88		
622600 – Honoraires	13 711	2,06	10 216	1,85
622700 – Frais d'actes et contentieux	80	0,01	3	
623100 – Annonces et insertions	92	0,01		
625110 – Frais de déplacement Patrice	11 152	1,68	4 985	0,90
625111 – Frais de déplacement Alain	10 067	1,51	6 859	1,24
625600 – Missions	1 267	0,19	1 511	0,27
626000 – Frais telecommunications	2 313	0,35	1 587	0,29
627800 – Prestations de services bancaires	389	0,06	453	0,08
628100 – Cotisations	590	0,09	7	
Autres achats et charges externes	269 409	40,49	189 238	34,23
VALEUR AJOUTEE	395 940	59,50	362 218	65,53
633300 – Formation continue (organisme)	205	0,03	115	0,02
633500 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	243	0,04	136	0,02
635130 – Cfe	1 838	0,28	1 738	0,31
635131 – Cvae	261	0,04	263	0,05
Impôts, taxes et verst assimilés	2 547	0,38	2 252	0,41
641100 – Salaires appointements	35 721	5,37	20 021	3,62
641200 – Congés payés	-193	-0,03	83	0,01
645100 – Cotisations à l'URSSAF	9 328	1,40	5 397	0,98
645200 – Prevoyance	428	0,06	242	0,04
645301 – Retraite Arrco	382	0,06	251	0,05
645303 – Retraite Agirc	4 189	0,63	2 259	0,41
645510 – Charges sociales sur congés à payer	-82	-0,01	36	0,01
647500 – Médecine du travail et pharmacie	101	0,02	90	0,02
Charges de personnel	49 875	7,50	28 379	5,13

Détail des Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	343 518	51,62	331 587	59,99
<i>758000 – Produits divers gestion courante</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	
Autres produits	1		1	
<i>681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.</i>	<i>5 246</i>	<i>0,79</i>	<i>7 556</i>	<i>1,37</i>
Dot. amortissements et provisions	5 246	0,79	7 556	1,37
<i>658000 – Charges diverses gestion courante</i>	<i>10</i>		<i>9</i>	
Autres charges	10		9	
RESULTAT D'EXPLOITATION	338 263	50,83	324 024	58,62
<i>768000 – Autres produits financiers</i>	<i>511</i>	<i>0,08</i>	<i>854</i>	<i>0,15</i>
Produits financiers	511	0,08	854	0,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	338 774	50,91	324 877	58,77
<i>771000 – Produits except. s/opér. gestion</i>	<i>115</i>	<i>0,02</i>	<i>2 023</i>	<i>0,37</i>
Produits exceptionnels	115	0,02	2 023	0,37
Résultat exceptionnel	115	0,02	2 023	0,37
<i>695000 – Impôts sur les bénéfices</i>	<i>103 988</i>	<i>15,63</i>	<i>101 997</i>	<i>18,45</i>
Impôts sur les bénéfices	103 988	15,63	101 997	18,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 901	35,30	224 903	40,69

Etats de gestion

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
<i>Capacité d'autofinancement de l'exercice (retraîtée)</i>	240 147	
<i>– Réduction des fonds propres</i>		
Autofinancement disponible	240 147	
<i>Cessions et réduction de l'actif immobilisé</i>	30	
<i>Apports en fonds propres et en comptes courants</i>		
<i>Nouveaux emprunts</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
Total des ressources	240 177	
EMPLOIS		
<i>Distributions mises en paiement</i>		
<i>Remboursement de comptes courants</i>		
<i>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé</i>		1 188
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
<i>Remboursement d'emprunts</i>		
Total des emplois		1 188
Variation du fonds de roulement net global	238 989	

	31/12/2017	31/12/2016	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
<i>Comptes clients, comptes rattachés</i>	97 012	245 551		148 539
<i>Autres créances</i>	5 249	25 023		19 774
<i>Comptes de régularisation</i>	12 021	14 707		2 686
Variation des dettes				
<i>Fournisseurs, comptes rattachés</i>	4 155	152 000	147 845	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 571	58 847	26 276	
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			3 122	
<i>Variation de la trésorerie active</i>	581 612	345 744	235 868	
Variation nette de trésorerie			235 868	
Variation du fonds de roulement net global			238 990	

Etats fiscaux

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>7 rue Paul Bert 92140 CLAMART</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 2 4 9 5 1 8 2 0 0 0 0 2 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 896	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 585	5 648
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 500	5 500
	TOTAL (II)		BJ	BK	34 630	23 482
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	97 011	97 011
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 248	5 248
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	23 957	23 957
	Disponibilités	CF	CG	557 654	557 654	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 020	12 020	
	TOTAL (III)	CJ	CK	695 893	695 893	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	730 524	IA	23 482	707 041
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS 2B		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA			8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			426 615
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			234 900
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			4 154
	Dettes fiscales et sociales	DY			32 570
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		36 725
	Écarts de conversion passif*		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		707 041
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			36 725	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	638 762	FH	26 668	FI	665 431	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	638 762	FK	26 668	FL	665 431	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	665 432	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	82	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	269 408	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 547	
	Salaires et traitements*					FY	35 528	
	Charges sociales (10)					FZ	14 346	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	5 246
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	10		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	327 169		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	338 262		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	510	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	510		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	510		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	338 773		

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	115	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	115	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	115	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	103 988	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	666 058	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	431 157	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	234 900	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				115	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS 2B										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 896	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 358	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	26 046	LC		LD	1 187
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
Avances et acomptes					LK		LL		LM		
TOTAL III					LN	32 301	LO		LP	1 187	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 530	1U		1V		
TOTAL IV				LQ	5 530	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	37 831	ØH		ØJ	1 187		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains					IP	LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS	MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	1 896	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU	MM	4 358	MN		MO
		Matériel de transport				IV	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW	MS		MT	27 233	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC	ND		NE		NF	
TOTAL III					IY	NG	4 358	NH	29 130	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ	ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés					I1	2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	30	2F	5 500	2G
TOTAL IV					I3	NJ	30	NK	5 500	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	4 388	ØL	34 630	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																
CADRE A																										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice														
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN														
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH														
Terrains			PI			PJ			PK			PL														
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU											
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY														
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			1 896			QA			QB			QC			1 896								
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			4 358			QE			QF			4 358			QG					
			Matériel de transport			QH						QI			QJ			QK								
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			16 339			QM			5 246			QN			21 585					
			Emballages récupérables et divers			QP						QR			QS			QT								
TOTAL III			QU			22 595			QV			5 246			QW			4 358			QX			23 482		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			22 595			ØP			5 246			ØQ			4 358			ØR			23 482		
CADRE B																										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice												
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel														
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6												
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1												
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8												
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6												
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4										
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2												
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9												
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7										
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5										
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3										
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1												
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8												
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO												
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV												
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ												
CADRE C																										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice														
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8														
Primes de remboursement des obligations									SP			SR														

Désignation de l'entreprise SAS 2B

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2B				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 500	UV		UW	5 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	97 011		97 011					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 866		1 866				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 382		3 382				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	12 020		12 020					
	TOTAUX			VT	119 781	VU	114 281	VV	5 500		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
RENOIS		(1)	Montant des	VD							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 154		4 154						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 067		3 067						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 843		12 843						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 169		16 169					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	489		489					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	36 725	VZ	36 725					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2017</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	234 900	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible* <input type="checkbox"/>		à réintégrer : <input type="checkbox"/>	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7 103 988							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
			- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR 2 426								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3								
						TOTAL I		WR	341 314	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A))						XA
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY							
	Majoration d'amortissement*		XD							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS 2 482								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI))		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	2 482	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	338 832		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		338 832		XO		

Désignation de l'entreprise SAS 2B		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	772
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	201 712	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	224 903		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	426 615		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		426 615					
										TOTAL II	ZH		426 615
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	150 000					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	12 063			XQ	12 389					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	32 501					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 790					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	590			ST	60 727					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	269 408					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS					9Z	2 547					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 547						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	127 316					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	68 775					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB	35 721					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	AMENAGEMENT PLACARD COMMO 01/01/2003	4 358	4 358		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2B	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--------------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I		Chiffre d'affaires de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	665 431
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	665 431
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Achats		ON	82
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	257 345
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	257 438
IV		Valeur ajoutée produite	
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 407 994
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	407 994
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	665 431
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	/ / / / / / / / / /
VI		Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs	
Effectifs moyens du personnel		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 2 4 9 5 1 8 2 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2B

ADRESSE (voie)

7 rue Paul Bert

CODE POSTAL

92140

VILLE

CLAMART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

BERRIAT

Prénom(s) ALAIN

Nom marital

% de détention 75.00

Nb de parts ou actions 375

Naissance :

Date

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

Adresse :

N°

22

Voie

rue du moulin de pierre

Code Postal

92140

Commune

CLAMART

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

DE BLAS

Prénom(s) PATRICE

Nom marital

% de détention 25.00

Nb de parts ou actions 125

Naissance :

Date

24051966

N° Département

83

Commune

TOULON

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

5 Bis

Voie

rue LASEUE

Code Postal

92320

Commune

Chatillon

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

4	2	4	9	5	1	8	2	0	0	0	0	2	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B

ADRESSE (voie) 7 rue Paul Bert

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS 2B	
SIRET	4 2 4 9 5 1 8 2 0 0 0 0 2 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
7 rue Paul Bert	
92140 CLAMART	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées ESTHETIQUE INDUSTRIELLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	263 832	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : SA FCN PARIS 83 85 boulevard de Charonne 75011 PARIS	Visa : CGA <input type="checkbox"/> Tél : 01 40 09 54 54 Tél : Tél :
- de l'association agréée : - N° d'agrément de l'AA :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2018

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements	

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Au titre de l'année N		
SAS 2B 424951820 IS1		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	
I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)		
III – CAS PARTICULIERS		
	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
 (Article 244 quater C du code général des impôts)
 Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD
(2018)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS 2B 7 rue Paul Bert 92140 CLAMART	42495182000028 Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFl) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

2079FCE – Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS N° 2079-FCE-FC-SD
(Article 244 quater M du code général des impôts) (2018)

Au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS 2B		
Adresse	7 rue Paul Bert 92140 CLAMART		
N° Siren	424951820	Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017
Nom et adresse personnelle de l'exploitant			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	

I – DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

A – CAS GÉNÉRAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année		
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile ²	1	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	2	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3	
Quote-part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5	

B – CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation au cours de l'année civile ²	6	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	8	
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Les heures de formation correspondant aux dépenses mentionnées au V de l'article 44 quaterdecies du CGI ne sont pas prises en compte.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

2079FCE – Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants

SAS 2B

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		12

III – UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur les déclarations n° 2069–RCI–SD et n° 2042 C.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁴

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		13

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁴ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci–avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit d'IS

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 2B
7 rue Paul Bert
92140 CLAMART
Número SIRET du principal établissement 42495182000028
Code APE 7112B

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 338 832
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12 38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice 38 120
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k 38 120	

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

300 712

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

IS, Etat de suivi d'incorporation des bénéfices au capital...

Etat de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant SUIV219REC
bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) Recto

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SAS 2B
	7 rue Paul Bert
	92140 CLAMART
Numéro SIRET du principal établissement	42495182000028
Code APE	7112B

En cas de changement, nouvelle adresse

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

En cas de changement, nouvelle adresse

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL			
	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice	0	0	0
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

ATELIER 2B
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 7, rue Paul Bert 92140 CLAMART
424 951 820 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-sept juin,
A dix heures,

Les associés de la société Atelier 2b se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7, rue Paul Bert 92140 CLAMART, sur convocation faite par lettre remise en main propre à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice DE BLAS, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

763 A.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 900,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	234 900,90 euros
Affecté en totalité sur le compte « Report à nouveau »	
Qui de	426 615,57 euros
Est porté à	661 516,47 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 670 316 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

PCB 

150 000,00 euros, soit 300 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

100 000,00 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice mais que la convention suivante, approuvée au titre des exercices antérieurs, s'est poursuivie :

Associé intéressé - Monsieur Alain BERRIAT

- Bail conclu entre la Société et la SCI ALANCOR à effet du 1^{er} mars 2001 concernant différents locaux sis 7 rue Paul Bert à 92140 CLAMART, moyennant un loyer annuel de 12 063,16 euros en principal, hors charges et hors taxes, payable à terme échu. S'ajoutent annuellement l'impôt foncier, les charges locatives et la taxe ordures ménagères. Le dépôt de garantie correspond à 6 mois de loyer HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Alain BERRIAT n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

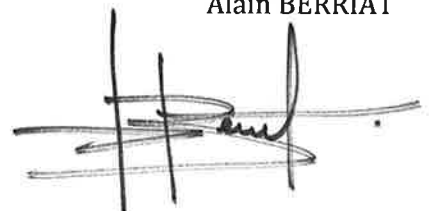
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrice Serge DE BLAS



Le secrétaire
Alain BERRIAT



ATELIER 2B
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 7, rue Paul Bert 92140 CLAMART
424 951 820 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été satisfaisante compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires et du résultat net.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir la progression de l'activité de la société et de procéder à l'acquisition de la clientèle de Monsieur Alain BERRIAT.

Filiales et participations

La société ne détient ni filiale, ni participation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 665 431 euros contre 552 779 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 20,37%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 82 euros contre 1 323 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -93,80%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 269 408 euros contre 189 238 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 547 euros contre 2 252 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,09%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 35 528 euros contre 20 103 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 76,72%.

Le montant des charges sociales s'élève à 14 346 euros contre 8 275 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 73,36%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personnes contre 1 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 246 euros contre 7 555 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,56%.

Le montant des autres charges s'élève à 10 euros contre 8 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,00%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 327 169 euros contre 228 756 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 43,02%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 338 262 euros contre 324 023 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,39%.

Compte tenu d'un résultat financier de 510 euros (853 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 338 773 euros contre 324 877 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,27%.



Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 115 euros contre 2 023 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 103 988 euros contre 101 997 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 234 900,90 euros contre un bénéfice de 224 903,20 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,44%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 707 041 euros contre 646 262 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,40%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 234 900,90 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	234 900,90 euros
Affecté en totalité sur le compte « Report à nouveau »	
Qui de	426 615,57 euros
Est porté à	661 516,47 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 670 316 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

150 000,00 euros, soit 300 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

100 000,00 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Etat d'endettement

Conformément aux dispositions législatives applicables, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après un état des dettes de la société au 31 décembre 2017 :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 154	4 154		
Personnel et comptes rattachés	3 067	3 067		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 843	12 843		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	16 169	16 169		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	489	489		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	36 725	36 725		

- | | |
|--|--|
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice | |
| (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice | |
| (2) Emprunts, dettes contractées auprès des associés | |

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

P67

Fait à CLAMART
Le 1^{er} juin 2018

Patrice Serge DE BLAS
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the printed name.